



SAINTONGE

Décision n° 470 / 2022
ABCOMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE*Extrait du registre de décisions du Président*

Objet : Décision de l'attribution – consultation pour le renforcement des 3R (réemploi, réutilisation, réparation) sur le territoire de la Haute Saintonge

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant le Document unique de consultation relatif au marché "Renforcement des 3R sur le territoire de la Haute Saintonge." établi par les Services Petites Villes de Demain, Déchets et Économie Sociale ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 45 000€ HT soit 54 000.€ TTC, (20% TVA) ;

Considérant que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 1er juin 2022 ;

Considérant qu'une offre est parvenue :

- SCOP Cap 3C , 55, boulevard Saint-André, , 60 000 BEAUVAIS (35 000 € HT soit 42 000 € TTC (20% TVA)) ;

Considérant l'analyse de l'offre, il est proposé d'attribuer ce marché à Cap 3C pour le montant d'offre contrôlé de 35 000 € HT soit 42 000€ TTC, (20% TVA) ;

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide :

Article 1er : D'attribuer le marché "Renforcement des 3R" à Cap 3C pour le montant d'offre contrôlé de 35 000 € HT soit 42 000 € TTC, (20% TVA).

Fait à Jonzac,
Le 11 août 2022

Le Président
Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge

